

# NEWSLETTER

## à tous les membres des sections

Newsletter N°2 / juillet 2020

### Table des matières

1.	Etat de la situation COVID-19 .....	2
2.	Revendications dans la branche dans le contexte COVID-19.....	3
2.1	Aide supplémentaire à la promotion .....	3
2.2	Analyse d'une potentielle obligation des importateurs à travailler également avec des vins suisses.....	4
2.3	Déclassement facultatif.....	4
2.4	Réserve climatique .....	5
2.5	Main-d'œuvre étrangère .....	6
2.6	Campagne de jus de raisin et raisin de table en 2020 .....	6
2.7	Adaptation des paiements directs .....	6
2.8	Réglementation pour l'importation en douane : franchise quantitative .....	6
3.	Dégustations en cave et Caves ouvertes durant le COVID-19.....	6
4.	Indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) .....	7
5.	Allocations pour perte de gain (APG).....	7
6.	Swiss Wine Promotion.....	8
6.1	Bilan 2019.....	8
6.2	Projets 2020 : Swiss Wine Summer .....	8
7.	Année viticoles 2019 : Extraits du rapport de l'Office fédéral de l'agriculture .....	9
8.	Formation professionnelle .....	11
8.1	Evaluation de l'enquête sur le développement de la formation professionnelle initiale .	11
8.2	SwissSkills 2020.....	13
9.	VITISWISS .....	13
10.	Report du 43ème Congrès mondial de la vigne et du vin .....	13

## 1. Etat de la situation COVID-19

La situation exceptionnelle dans laquelle le coronavirus a plongé le pays est source de graves problèmes, également pour la vitiviniculture, sans doute le secteur agricole le plus touché.

Comme dans toutes les régions viticoles du monde entier, le secteur a été particulièrement touché par la fermeture ordonnée des restaurants et l'interdiction des manifestations à la suite de la pandémie du COVID-19. En effet, les mesures décidées mi-mars 2020 ont amené à la fermeture des principaux canaux de vente du secteur vitivinicole et donc au blocage presque total des ventes directes, ce qui le plonge dans une situation de crise sans précédent.

On estime en l'état la diminution des ventes à -40 %, en Europe, l'évaluation est de -35%. Le marché ne retrouvera pas sa vigueur dans l'immédiat, il manquera notamment les divers événements tels que fêtes villageoises et festivals.

Le comité, le secrétariat ainsi que la présidence de la FSV ont travaillé d'arrache-pied pour la mise en place de conditions-cadres adéquates pour la vitiviniculture en se focalisant ces dernières semaines sur trois axes principaux de valorisation des vins suisses :



- ✚ **L'aspect viticole et donc technique de la problématique des caves pleines** : la mesure de déclassement prise par le Conseil fédéral y répond partiellement. Cette aide financière au déclassement permettra également au vin suisse de se positionner sur le marché du vin de table, monopolisé aujourd'hui par le vin importé. Cela pourra donc créer, à terme, de nouveaux débouchés permettant au vin suisse de participer à la valorisation d'autres produits suisses tels que les mélanges pour fondue.
- ✚ **La promotion des vins suisses** : globalement les moyens mis dans la promotion doivent être revus à la hausse afin de valoriser les vins qui, en comparaison internationale lors des concours, raflent autant de médailles, sinon plus proportionnellement, que les grandes nations viticoles. Divers projets ambitieux de promotion sont en cours tels que Swiss Wine Summer, projet piloté par Swiss Wine Promotion. Le renforcement de la promotion participera à l'augmentation des ventes.
- ✚ **La mise en place d'une réserve climatique** : celle-ci permettra de mieux équilibrer les récoltes d'une année à l'autre et donc de répondre de manière plus efficiente à la demande en renforçant la position des vins suisses sur le marché.

La FSV travaille constamment avec les offices fédéraux et l'Union suisse des paysans dont elle est membre pour évaluer la situation et défendre les intérêts de la branche vitivinicole au fur et à mesure des évolutions.

4 interventions parlementaires ont de plus été déposées par les présidents de l'IVVS et de la FSV :

[20.3357 Mo. CN Frédéric Borloz « Déclassement du vin AOC : Eviter une crise sans précédent dans la vitiviniculture suite au COVID-19 »](#)

[20.1013 Question CN Frédéric Borloz « Autoriser l'organisation des caves ouvertes »](#)

[20.3269 Ip CN Marco Romano « Reconstitution des stocks d'éthanol pour la production de désinfectant. Privilégier les acteurs locaux »](#)

[20.3315 Mo. CN Marco Romano « Garantir et renforcer les moyens financiers mis à disposition pour la promotion des vins suisses »](#)

Les interventions suivantes ont été déposées par les membres des chambres fédérales et vont dans le sens des préoccupations du comité de la FSV :

[20.3371 Ip. CN Simone De Montmollin « Soutenir la vitiviniculture suite à l'effondrement des ventes de vins durant la pandémie de COVID-19 »](#)

[20.3279 Mo. CN Benjamin Roduit « Mesures urgentes covid-19 pour la viticulture »](#)

[20.3234 Ip. CN Sidney Kamerzin « Soutenons la viticulture suisse en incitant la vente de vins suisses »](#)

[20.3295 Mo. CN Philipp Matthias Bregy « Baisse des contingents tarifaires. Pour davantage de vin suisse »](#)

[20.3411 Mo. CE Marianne Maret « Mesures urgentes covid-19, viticulture »](#)

[20.3436 Mo.CN Benjamin Roduit « Mesures urgentes Covid-19. Soutien à la viticulture suisse par les paiements directs »](#)

[20.5395 Question. CN Sidney Kamerzin. Tous les vins sont-ils soumis au contingentement d'importation ?](#)

[20.5370 Question. CN Christophe Clivaz « Swiss: le contribuable suisse finance-t-il la vente de vins étrangers ? »](#)



## 2. Revendications dans la branche dans le contexte COVID-19

Comme déjà communiqué dans la newsletter N°1/2020, l'IVVS et la FSV ont adressé un courrier cosigné au Conseil fédéral le 4 avril 2020 comprenant les principales revendications de la branche dans le contexte du COVID-19.

L'état d'avancée des différentes thématiques est explicité ci-dessous.

### 2.1 Aide supplémentaire à la promotion

Il est urgent de soutenir une promotion active et massive des vins suisses afin de reprendre des parts de marché, en Suisse et à l'étranger, avant les vendanges. Il s'agissait donc d'agir rapidement.

Le soutien à la promotion est essentiel dans le maintien de la commercialisation des vins de nos producteurs. En 2019, les entreprises viticoles suisses, la production et l'encavage ont contribué à hauteur de 9,1 millions de francs suisses à la promotion des vins suisses (force obligatoire).

Une demande de soutien direct de publicité pour le vin suisse avait donc été adressée au CF, ceci afin de lutter contre la présence permanente de publicité pour des vins étrangers, la plupart du temps financées par le pays de production.

Les subventions européennes octroyées ainsi que les aides d'états membres de l'Union européenne financent également le développement commercial. De ce fait, en comparaison avec les produits



d'importation, les vins suisses subissent fortement l'inégalité de traitement dans l'aide à la commercialisation.

Etat de la situation : l'OFAG a validé la demande de modification des cofinancements 2020 de SWP pour les partenaires et les régions. Les demandes de soutiens supplémentaires de la part des régions ont presque toutes été réalisées. SWP maintient un contact régulier avec l'OFAG sur l'ensemble des engagements de promotion des vins suisses et permet ainsi d'informer rapidement tout changement potentiel en lien avec le COVID-19.

## 2.2 Analyse d'une potentielle obligation des importateurs à travailler également avec des vins suisses

Dans ce contexte, la branche avait également demandé une analyse d'une possible mise en place d'une obligation des importateurs à travailler également avec des vins suisses et pas uniquement avec des vins étrangers, pour limiter les importations de vins. Il faut que les vins suisses aient les mêmes chances sur le marché que les vins étrangers. C'est une condition à mettre en place pour les importations de vins, selon art. 22 LAgr sur la répartition des contingents tarifaires. La lecture de cet article semble intéressante mais son explication nécessite une bonne préparation.

Etat de la situation : un travail de fond sur les questions liées à une possible modification des contingents d'importation est en train d'être réalisé afin que la FSV puisse se positionner. Les premiers échanges avec l'OFAG et l'USP ont eu lieu. La FSV travaille d'arrache-pied pour faire avancer le dossier « Article 22 ». Les informations suivront.

## 2.3 Déclassement facultatif

A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. La FSV avait demandé la mise en place d'un déclassement facultatif des vins AOC en vin de table et autres catégories inférieures. Force est de constater qu'un gros problème réside dans le fait que si les ventes sont décalées de deux à quatre mois, les vendanges, elles, sont toujours au même moment. Il en résulte que l'espace disponible dans les caves sera vraisemblablement insuffisant et que diminuer les quotas n'aurait pour conséquence que l'appauvrissement intenable de la profession. En regard de cette situation, la mesure de déclassement représente une solution partielle à ce problème pour pérenniser la branche et diminuer les stocks.

Etat de la situation : le 20 mai 2020, le Conseil fédéral s'est positionné pour la vitiviniculture suisse en mettant en place, par voie d'ordonnance, une mesure exceptionnelle de soutien. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2020. La FSV en a informé ses membres et rédigé un communiqué de presse le jour même.

En vue de gérer une partie des vins indigènes excédentaires AOC, les entreprises qui déclassent des vins AOC en vin de table ont donc pu être soutenues financièrement. Ceci représente une solution partielle pour pérenniser la branche et diminuer les stocks au regard de la situation inédite actuelle.

Cette mesure visant à diminuer les stocks et assortie d'une aide financière de 10 millions de francs de la Confédération repose sur deux piliers : le déclassement des vins AOC en vin de table et la réduction des rendements maximaux par les cantons pour la vendange 2020.

Pour chaque litre de vin AOC déclassé, une contribution fédérale de CHF 2.- au maximum est accordée.

Les entreprises bénéficiaires participent à la mesure en dépréciant les vins et en les faisant passer dans la catégorie des vins de table qui seront utilisés principalement dans l'industrie alimentaire. L'aide financière supplémentaire de la Confédération s'élève à 10 millions de francs. L'aide est répartie proportionnellement selon la surface viticole des cantons. Des conditions équitables de participation sont ainsi créées pour toutes les entreprises viticoles de la Suisse. Une clé de répartition cantonale a été mise en place suite à la demande de la FSV.

Après épuisement de l'aide fédérale, la possibilité a été donnée aux cantons de prendre le relais, ce que plusieurs cantons ont fait.

Les aides cantonales supplémentaires et volontaires sont importantes pour atteindre les buts fixés. L'aide concernant la mesure d'allègement du marché s'ajoute à l'aide de la Confédération versée pour la promotion des ventes de vins suisses effectuée par la branche.

Pour le deuxième pilier, les cantons devront respecter l'abaissement des rendements maximaux fédéraux, à 1,2 kilo par m<sup>2</sup> pour les vins blancs AOC et 1 kilo par m<sup>2</sup> pour les vins rouges AOC, s'ils souhaitent que leurs entreprises aient accès aux contributions au déclassement.

Cette décision qui permet des débouchés nouveaux, représente une réponse adaptée à l'incertitude actuelle. La FSV avait communiqué qu'elle attendait un engagement clair de la part des cantons vitivinicoles dans le but d'élargir le cercle des bénéficiaires de cette aide et aussi faire de la place dans les caves.

#### Résultats :

L'appel d'offres est terminé depuis le vendredi 19 juin 2020. L'attribution des contributions a été effectuée en deux tours selon l'article 6 de l'ordonnance COVID-19 déclassement de vins.

Les résultats sont à trouver [ici](#).

L'aide financière de 10 millions de francs, après déduction d'environ 10 000 francs de coûts prévisionnels des contrôles spécifiques, a été entièrement attribuée pour le déclassement de 6,1 millions de litres de vins AOC. Des offres pour le déclassement de 3,3 millions de litres de vins AOC n'ont pas pu être retenues. Les offres de cantons qui ont prévu une aide complémentaire pour le déclassement des vins AOC, qui n'ont pas été considérées (ou partiellement considérées) dans la limite de l'aide fédérale, seront transmises par l'OFAG aux autorités cantonales responsables.

L'aide financière de la Confédération a été répartie entre les cantons proportionnellement à leur surface viticole annoncée pour l'année 2019 pour le premier tour d'attribution. Les montants réservés pour les cantons qui n'ont pas participé à la mesure ont été reportés au deuxième tour d'attribution. L'aide financière restant du premier tour a été répartie dans un deuxième tour avec toutes les offres ou offres partielles qui n'ont pas été considérées ou que partiellement considérées au premier tour. Des contributions ont été attribuées à des offres des cantons de Genève et du Valais lors du deuxième tour. L'attribution des contributions s'est effectuée pour les deux tours par ordre croissant à partir de l'offre par litre la plus basse. Seuls les cantons qui ont réduit leurs rendements maximaux pour 2020 (condition pour la participation) ont été pris en compte.

#### Résultat général de l'appel d'offres :

Nombre d'entreprises qui ont participé à l'appel d'offres 144

Volume total des offres 9'404'421 litres

Volume total attribué 6'084'712 litres

Montant attribué par canton au premier tour CHF 8'165'850

Budget disponible pour le deuxième tour national CHF 1'824'150

L'offre par litre la plus haute considérée lors du premier tour (attribution par canton) allait de 1,2 à 2 CHF/l

L'offre par litre la plus haute considérée lors du deuxième tour 1,87 CHF/l

Il avait également été demandé de permettre un déclassement du vin en vin pour distillation dans le but de faire de la solution hydroalcoolique. L'idée était de mettre en place une structure de gestion ainsi que des subventions afin que les acteurs privés puissent accéder à la demande des organismes demandeurs et vendre leur vin à des fins de distillation. Ceci représente une réelle possibilité de délester les stocks.

Etat de la situation : dans le cadre des mesures permettant de lutter contre la diminution des ventes de vins en lien avec la pandémie de coronavirus, une solution de branche a été développée avec Agroscope afin de transformer une partie des stocks en solution hydroalcoolique en faveur des hôpitaux et autres postes sanitaires, ceci avec la coopération de l'OFAG. Malheureusement, malgré la mise sur pied en quelques jours par la FSV et Agora, le marché a été repris par des offres internationales. Les solutions régionales ont quant à elle porté leur fruit.

Une [motion](#) déposée par M. Romano demande cependant que la Confédération reconstitue ses stocks d'éthanol. Il s'agit ainsi de privilégier la production locale d'éthanol en cas de reconstitution des stocks et de soutenir la vitiviniculture dans sa démarche.

## 2.4 Réserve climatique

Ce point est primordial pour l'avenir de la branche, il s'agit d'une vue à long terme. Il a ici été demandé que l'OFAG, en collaboration avec la FSV, entreprenne au plus vite des démarches pour permettre une

mise en place d'une réserve climatique. Les discussions autour de la mise en place d'une réserve climatique se sont intensifiées avec les autorités fédérales : un dossier a été envoyé par la FSV en juin 2020 à l'OFAG dans le but d'introduire une base légale pour la mise en place d'une réserve climatique, ceci dans le cadre de la politique agricole 2022+.

L'IVVS a de plus pris une position unanime en faveur de la mise en place d'une réserve climatique lors de son assemblée des délégués du 19 juin 2020.

Dans le cas où une mise en place rapide n'était pas possible, la FSV a demandé l'autorisation, en mesure transitoire, du coupage des vins AOC de 15% de millésime antérieur à 25%. (Pratique par ailleurs utilisée en Suisse jusqu'au milieu des années 1990). Les discussions sont en cours.

## 2.5 Main-d'œuvre étrangère

La FSV est intervenue avec l'USP pour autoriser l'entrée sur territoire suisse de main-d'œuvre en possession d'un contrat de travail valable et à durée déterminée pour les travaux de la vigne. L'USP a élaboré une liste de plateformes [ici](#). Ces plateformes permettent d'une part aux exploitations agricoles de faire connaître leurs besoins en main-d'œuvre, et d'autre part aux personnes intéressées de voir où des renforts sont nécessaires et même de proposer leurs services.

## 2.6 Campagne de jus de raisin et raisin de table en 2020

Des limites de production sont fixées pour faire du vin. Le jus de raisin et les raisins de table n'étant pas définis dans ces quotas de production, il subsiste un flou dans l'application pour la production de tels biens de consommation. La FSV a donc demandé un éclaircissement à ce sujet à l'OFAG.

## 2.7 Adaptation des paiements directs

La FSV a également demandé au Conseil fédéral des adaptations exceptionnelles des paiements directs pour soutenir la viticulture. La FSV est encore en attente d'un retour de l'OFAG.

## 2.8 Réglementation pour l'importation en douane : franchise quantitative

Le FSV souscrit pleinement à la mesure visant à abaisser la franchise de 5 à 2 litres de vin dans le cadre du commerce frontalier. Lors de la consultation où l'Administration fédérale des douanes proposait une franchise de 20 litres, la FSV et l'IVVS s'étaient fortement mobilisées pour fixer la franchise à 2 litres.

## 3. Dégustations en cave et Caves ouvertes durant le COVID-19

La FSV a élaboré plusieurs versions de [concepts de protection](#) dans les trois langues nationales pour permettre les dégustations en cave conformément à l'avancée des dispositions prévues par l'OFSP à partir du 11 mai 2020. La dernière version est valable à partir du 22 juin 2020. Ce plan de protection est valable jusqu'à sa révocation ou jusqu'à la publication d'une nouvelle version. Le respect du plan de protection relève de la responsabilité propre de l'établissement.

Quant aux caves ouvertes, leur tradition remonte dans certaines régions à plus de trente ans. Ces événements invitent à découvrir une région, à partager un moment en famille ou entre amis et emmènent à la rencontre de celles et ceux qui font de votre vin, un produit de qualité.

Cette année, en raison de la pandémie de coronavirus qui frappe la Suisse, les caves ouvertes 2020 sont déplacées ceci afin de répondre aux recommandations du Conseil fédéral ainsi qu'aux exigences sanitaires et sécuritaires de l'Office Fédérale de la Santé Publique (OFSP). Celles-ci sont autorisées tant que la protection de la population n'est pas compromise. La dernière version du plan de protection pour les dégustations en cave fait donc fois. Chaque cave et événement est chargé d'adapter celui-ci à ses spécificités. Les autorités cantonales compétentes, chargées des contrôles, sont à contacter en cas de singularités.

La réponse du CF du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à la [question](#) déposée par F. Borloz est la suivante : « Le Conseil fédéral décide progressivement de l'assouplissement des mesures prises pour combattre le COVID-19 en fonction de la situation épidémiologique, du risque d'entraîner une augmentation du nombre d'infections et de cas sévères, ainsi que des chances d'éviter ces conséquences grâce à des mesures de protection. Il tient compte également de l'acceptation par la population et du bénéfice économique.

Le 19 juin 2020, le Conseil fédéral a décidé une nouvelle série d'assouplissements. Depuis le 22 juin, les manifestations privées et publiques réunissant jusqu'à 1000 personnes sont autorisées. Par conséquent, l'organisation des « Caves ouvertes » est possible, à condition que des plans de protection soient mis en place pour tous les établissements et toutes les manifestations. Les règles d'hygiène et de distanciation sociale doivent toujours être appliquées. Si la distance requise ne peut être respectée et si des mesures de protection ne peuvent être prises, les coordonnées des personnes présentes doivent être collectées. Les organisateurs de manifestations sont responsables de la mise en œuvre de ces plans de protection. L'interdiction des grandes manifestations de plus de 1000 personnes continue à s'appliquer et sera levée au plus tôt le 31 août 2020.

Le Conseil fédéral est conscient de l'importance que revêtent des événements tels que les « Caves ouvertes » pour l'économie locale et régionale, ainsi que pour la viticulture et l'agriculture. La protection de la population envers l'épidémie de COVID-19 ne doit cependant pas en être compromise ».



#### **4. Indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Conseil fédéral a prolongé la durée d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), qui passe de 12 à 18 mois. Parallèlement, le délai de carence est fixé à 1 jour. La modification d'ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et s'applique jusqu'au 31 décembre 2021.

Veillez trouver de plus amples informations sous : [Coronavirus : Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail : prolongation à 18 mois](#)

#### **5. Allocations pour perte de gain (APG)**

Le Conseil fédéral a décidé de prolonger jusqu'au 16 septembre le droit aux indemnités pour perte de gain. Il tient ainsi compte du fait que beaucoup d'entreprises ne peuvent pas encore reprendre leur activité ou ne le peuvent que partiellement et ce, même si les mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus ont été complètement ou partiellement levées. Les versements des allocations pour perte de gain (APG) reprendront automatiquement, sans la nécessité d'entreprendre de démarche, pour les indépendants directement ou indirectement touchés par les mesures de lutte contre la pandémie. Cette mesure, plafonnée à 196 francs par jour, avait pris fin en même temps que la levée des restrictions visant à lutter contre la pandémie le 16 mai.

Veillez trouver de plus amples informations sous : [Allocation Corona-perte de gain pour les indépendants : prolongation jusqu'au 16 septembre 2020](#)





## 6. Swiss Wine Promotion

### 6.1 Bilan 2019

L'année 2019 était placée sous le signe de la viticulture avec trois événements majeurs : la 42<sup>ème</sup> édition du Congrès de l'Organisation Internationale de la vigne et du vin, avec la présence de plus de 600 délégués, scientifiques et œnologues, à Genève, le Concours Mondial de Bruxelles qui s'est tenu à Aigle pour sa 25<sup>ème</sup> édition. Cet événement a vu l'inscription des vins suisses doublés et a hissé la Suisse à la cinquième place des nations récompensées avec 172 médailles, dont sept Grandes médailles d'Or. Enfin, SWP avait un stand promotionnel sur les Terrasses de la Confrérie lors de la Fête des Vignerons à Vevey. Durant la manifestation, tous les cantons suisses ont présenté et organisé des dégustations de leur vin dans ce lieu.

Grâce à ses partenariats gastronomiques, SWP a eu l'occasion de remettre le Michelin Sommelier Award à Christoph Kokemoor, restaurant Le Cheval Blanc de l'hôtel les Trois Rois à Bâle en 2019 et le prix du Meilleur Sommelier Gault & Millau à Edmond Gasser du Restaurant Anne-Sophie Pic au Beau-Rivage Palace à Lausanne.

Par ailleurs avec l'aide d'urgence, octroyée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), SWP a pu renforcer sa présence dans la grande distribution, avec plusieurs partenaires dont Coop, Denner et Spar. Ces actions ont eu un impact positif sur les ventes avec une augmentation significative en fin d'année. En 2020, les efforts avec la grande distribution ne se sont pas relâchés car de nombreux projets se développent grâce à l'engagement des partenaires.

### 6.2 Projets 2020 : Swiss Wine Summer

Malgré les difficultés rencontrées au début de l'année à cause de la pandémie Covid-19, la viticulture suisse a su s'adapter et se réinventer en matière de communication et de relation client. En effet, les vignerons ont livré, gratuitement ou à moindre coût, leurs clients à domicile, organisé des dégustations virtuelles et bien d'autres.

Avec la relance de l'activité économique et pour recréer des liens entre les vignerons et les restaurateurs suisses, SWP a lancé sa nouvelle campagne estivale « Swiss Wine Summer » qui a lieu du 8 juin au 31 août. Cette action a pour objectif de promouvoir les vins suisses auprès des consommateurs tout





en soutenant les établissements de la gastronomie et de l'hôtellerie. Le principe : les établissements participants proposent au minimum trois vins suisses au verre durant l'été et pour tout achat de vins suisses de plus de CHF 1'000.- (cumulable) auprès des vigneron ou des revendeurs agréés par SWP durant les mois de juin et de juillet, les établissements recevront un bon de CHF 200.- à faire valoir sur une nouvelle commande de vins suisses. Les inscriptions étaient ouvertes jusqu'au 30 juin 2020 sur [www.swisswinesummer.ch](http://www.swisswinesummer.ch)

« Swiss Wine Summer » vous accompagnera tout au long de l'été de la cabane en montagne, à la buvette au bord d'un lac ou au restaurant entre amis ou en famille. Passez un moment convivial avec les vins suisses, sans hésiter !

Pour tous compléments d'information : [info@swisswine.ch](mailto:info@swisswine.ch)

## 7. Année viticoles 2019 : Extraits du rapport de l'Office fédéral de l'agriculture

La rapport de l'OFAG est à trouver [ici](#).

### Surface viticole

Le vignoble suisse couvre au total 14 704 hectares. Sa superficie n'a diminué en 2019 que d'une façon minime (-8 ha, soit -0,05 %) par rapport à l'année précédente. Les surfaces plantées en cépages blancs couvrent 6 386 ha (+25 ha) et les surfaces plantées en cépages rouges 8 318 ha (-32 ha). C'est en Suisse romande qu'on trouve les principaux cantons viticoles. Le premier est le Valais, avec près de 4 800 hectares de vignoble, c'est-à-dire près d'un tiers de la surface viticole suisse, et 61 % des surfaces plantées en cépages rouges dans le pays. La situation est différente dans le canton de Vaud, deuxième canton viticole, où 66 % des surfaces sont plantées en cépages blancs, et qui compte en superficie 40 % des cépages blancs de Suisse. Quant au canton de Genève, si son vignoble est plus modeste et couvre environ 1 400 hectares, il est tout de même le troisième canton viticole du pays. La superficie des cépages les plus répandus en Suisse continue de se réduire. Le pinot noir a perdu 37 ha et s'étend sur 3 949 ha. Le chasselas a diminué de 16 ha et couvre 3 656 ha. Le gamay recule également (-21 ha) et occupe 1 204 ha. En revanche, de nombreux cépages, rouges et blancs, gagnent en extension. Citons par exemple le divico, une nouvelle variété multi-résistante, obtenue par Agroscope et issue du gamaret et du bronner, qui est cultivée sur 48 hectares (+6 ha).

### Vendange

La vendange 2019 s'inscrit à près de 98 millions de litres, une valeur légèrement inférieure à la moyenne des dix dernières années, cependant très inférieure (-13 millions de litres de moins ou -12 %) à la vendange record de 2018. Par rapport à l'année précédente, la production de vin blanc a reculé de 4 millions de litres (-8 %) pour s'établir à 50 millions de litres, et la production de vin rouge a chuté de 9 millions de litres (-15,6 %) et se monte à 48 millions de litres. Les chiffres concernant le rosé sont compris dans ceux de la production de vin rouge.

L'année 2019 a été difficile pour la viticulture suisse. À un hiver doux a succédé en avril et en mai un temps froid et humide qui, par endroits, a freiné le débourrement. Dans certaines régions, il s'en est fallu de peu que le gel ne provoque des dommages assez sérieux. Ensuite, l'été, chaud et humide, a favorisé une croissance rapide de la vigne, non sans occasionner des difficultés pour les vigneron, qui ont dû lutter contre l'oïdium et le mildiou, et subir des dommages dus à l'échaudage et, dans certaines régions, à la grêle. L'automne a été marqué par une forte pluviosité et des phases de basses températures dans de nombreuses régions, ce qui a ralenti la maturation du raisin et favorisé de nouveau le développement des maladies fongiques et des organismes nuisibles. La vendange a donc commencé deux semaines plus tard que l'année précédente. Celle-ci a permis, grâce à une sélection rigoureuse lors de la vendange, d'obtenir des raisins à pleine maturité, d'une belle santé, d'une haute teneur en sucre et d'une grande richesse aromatique, gages d'un millésime excellent.

### Importations et exportations

Les importations, qui concernent les vins, les vins mousseux, les vins doux, les vins de liqueur, de mistelles et de moûts de raisins, se chiffrent pour 2019 à 178 millions de litres, accusant une

augmentation de 767 300 litres (+0,4 %). Les importations contingentées se sont maintenues pratiquement au niveau de l'année précédente : quelque 151 millions de litres ont été importés dans le contingent, dont le volume, fixé à 170 millions de litres, n'a de nouveau pas été épuisé.

Les importations de vins blancs, d'environ 40 millions de litres, sont caractérisées par une augmentation de 370 200 litres (+0,9 %). Celle-ci concerne principalement les vins en bouteilles, dont les importations ont progressé d'environ un million de litres (+4,9 %), tandis que les importations de vins en vrac ont reculé de 629 600 litres (-3,3 %). Les importations de vins rouges sont en légère baisse (-222 300 litres ; -0,2 %). Dans cette catégorie aussi, les importations progressent en ce qui concerne les vins en bouteilles (+456 100 litres ; +0,6 %), alors qu'elles diminuent dans les vins en vrac (-678 400 litres ; -1,6 %). Quant aux vins mousseux, leurs importations ont connu une nouvelle augmentation (+728 900 litres, soit +3,7 %) pour s'inscrire à une vingtaine de millions de litres.

Comme par le passé, l'Italie figure en tête des pays d'où proviennent les vins importés (76 millions de litres ; +5,5 % par rapport à l'année précédente), suivie de la France (38,5 mil- 6 | L'année viticole 2019 | Statistiques vitivinicoles lions de litres ; +0,1 %) et de l'Espagne (28,3 millions de litres ; +10,8 %).

Contrairement à l'année précédente, les importations de vins d'Afrique du Sud se sont effondrées (-4,8 millions de litres ; -67 %) pour se stabiliser à 2,4 millions de litres. De même, les importations de vins d'Australie se sont affaïssées (-34 %), se fixant à 2,2 millions de litres au total. Les exportations, qui restent modestes par rapport aux importations, ont connu une progression (+93 000 litres ; +7,6 %), atteignant en 2019 1,3 million de litres. Ces chiffres incluent toutefois les vins étrangers réexportés.

### **Stocks de vins**

Les stocks de vins blancs, de vins rouges, de vins mousseux et d'autres vins, relevés au 31 décembre 2019 ont diminué, passant de 237,1 millions de litres en 2018 à 233,9 millions de litres en 2019 (-3,2 millions de litres ou -1,3 %). Ils étaient constitués de 162,9 millions de litres de vins suisses d'appellations d'origine contrôlées (+1,6 %), de 14,1 millions de litres de vins suisses de pays (-2,7 %), de 5,1 millions de litres de vins de table indigènes et de vins sans indication de provenance (+6 %) et de 51,8 millions de litres de vins étrangers (-9,6 %).

L'analyse des inventaires a révélé que les stocks de certains encaveurs avaient fait l'objet d'un double relevé en 2018, par les cantons et par le Contrôle suisse du commerce des vins. Ces doubles relevés ont été corrigés dans le chiffre des stocks du début de l'année 2019 afin d'obtenir des données plus exactes de la consommation en 2019. C'est la raison pour laquelle les chiffres des stocks fin 2018 et des stocks début 2019 ne concordent pas dans le présent rapport. L'activité de toutes les entreprises actives dans le commerce des vins en Suisse est soumise à l'autorité de la fondation Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV) depuis le 1er janvier 2019 (cf p. 4, rubrique « Stocks »). Cette réattribution des compétences a eu pour effet d'harmoniser les modalités du relevé des stocks, ce qui a pu créer une différence dans le volume des stocks au 31 décembre 2018 et celui des stocks au 31 décembre 2019. Les chiffres des stocks relevés deux fois au lieu d'une ont été corrigés (cf. ci-dessus) et la plupart des relevés manquants ont été ajoutés. Les informations ci-dessous, concernant la consommation, reposent donc sur des données corrigées.

### **Consommation de vin**

Il ressort des statistiques que la consommation de vin s'est élevée à quelque 255 millions de litres en 2019. Ce chiffre, qui est celui de la consommation totale des vins suisses et des vins étrangers, inclut les vins industriels et les vins exportés, a augmenté d'environ 11 millions de litres par rapport à l'année précédente (+4,7 %). Relevons que la consommation de vins blancs affiche une hausse (+6,8 %) et en particulier celle des vins blancs suisses (+3,3 millions de litres ; +7,5 %) et s'inscrit à 47 millions de litres. Les vins blancs étrangers progressent aussi, à savoir de 2,3 millions de litres (+5,9 %) et leur consommation se monte à 41 millions de litres. La consommation des vins rouges augmente également (+3,6 %). La consommation des vins rouges étrangers augmente de 3,9 millions de litres (+3,4 %) et s'élève à 119,8 millions de litres. La consommation des vins rouges suisses s'est accrue de 1,9 millions de litres (+4,3 %) pour s'inscrire à 47,5 millions de litres. En 2019, les vins suisses détenaient 37 % des parts de marché (+0,4 %). Suivant la tendance observée les années précédentes, la consommation des vins mousseux est en hausse de 3,3 % et a atteint une vingtaine de millions de litres en 2019.

## Remarque sur le rapport annuel de l'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)

L'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV), à Changins, est un centre de compétences national spécialisé dans le secteur vinicole. Il publie chaque année un rapport annuel sur le marché des vins en Suisse, un document qui présente les chiffres des ventes réelles, l'évolution de la consommation, du chiffre d'affaires du secteur et des prix au détail des vins suisses et des vins étrangers. Les chiffres dont le rapport de l'OSMV fait état concernent environ 30 % des vins suisses vendus dans le pays. La méthode de calcul de l'OSMV diffère de celle employée par l'Office fédéral de l'agriculture pour «L'année viticole», notamment en ce qui concerne la consommation. C'est pourquoi des divergences peuvent apparaître entre les deux publications, qu'il faut considérer comme complémentaires.



## 8. Formation professionnelle

### 8.1 Evaluation de l'enquête sur le développement de la formation professionnelle initiale

L'OrTra AgriAliForm a publié les résultats de l'enquête sur le développement de la formation professionnelle initiale menée entre 2019 et début 2020 auprès de ses organisations membres (USP, Agora, FUS, UMS, FSV, ASCV, Aviforum, USPF, Bio Suisse). Voici un résumé des principaux résultats :

#### Niveau de compétences des titulaires d'un CFC

Sur la question de savoir quel niveau de compétences est exigé des titulaires de CFC, les participants à l'enquête se montrent assez unanimes :

- Les titulaires d'un CFC devraient être capables de conduire une entreprise/un secteur d'entreprise et de la/le gérer de manière indépendante avec un certain soutien
- La formation initiale doit dispenser avant tout des compétences et des connaissances en techniques de production
- Les titulaires d'un CFC ont les bases de la compréhension des mécanismes du marché et de l'esprit d'entreprise
- Le CFC doit continuer de donner droit aux paiements directs, les permis de traiter et de conduite des engins de manutention doivent faire partie intégrante de la formation
- L'écologie et la durabilité sont considérées comme importantes, ces sujets doivent être intégrés dans toutes les matières, durant les cours et dans l'entreprise



## Compétences clés des titulaires d'un CFC

- Connaissances techniques/compétences techniques
- Aptitude à travailler de façon fiable et autonome
- En mesure de prendre des décisions/d'assumer des responsabilités (connaissances économiques de base)
- Connaissances du travail administratif et des contrôles
- Planifier et organiser le travail / gérer une équipe
- Marketing et communication
- Connaître les réglementations et les appliquer

## À quel niveau les compétences devraient-elles être acquises ?

- Les connaissances techniques en matière de production font avant tout partie de la formation initiale
- Toutes les connaissances de gestion d'entreprise sont avant tout à aborder durant la formation supérieure
- En règle générale : les bases pendant la formation initiale, l'approfondissement pendant la formation supérieure

## Nombre de métiers

Les viticulteurs et les cavistes envisagent le regroupement de leurs métiers, à condition que la durée de la formation passe à 4 ans. Pour les autres métiers, la majorité est d'avis que tous les métiers existants doivent être maintenus. L'idée d'un tronc commun pendant la 1<sup>ère</sup>, voire la 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage, suivi d'une spécialisation dans les orientations respectives, rencontre, elle aussi, un large soutien.

## Durée de la formation

Les points suivants ne donnent pas satisfaction avec la situation actuelle :

- Le temps à disposition (1600 périodes de cours sur 3 ans) ne suffit pas pour tous les objectifs de formation. Il y a trop de compétences manquantes ou pas assez solides.
- Les exigences sont devenues plus élevées, p. ex. dans les domaines de l'environnement, de la sécurité au travail, etc.
- En vitiviniculture, les connaissances et les compétences se révèlent lacunaires en matière de mécanisation. Un apprentissage en 3 ans ne permet pas une bonne assimilation des compétences et des connaissances sur l'entreprise formatrice. Il y a un manque de pratique en général.
- Il est presque impossible de passer la maturité professionnelle en trois ans.

Les maraîchers souhaitent clairement le maintien de l'apprentissage sur trois ans. Pour tous les autres métiers, une majorité est acquise à un rallongement à quatre ans. Du côté des viticulteurs et des cavistes, le rallongement à 4 ans irait de pair avec une fusion des deux métiers. Du côté des agriculteurs, la Suisse romande est pour un rallongement à 4 ans. En Suisse alémanique, les avis sont largement partagés à ce sujet.

En cas d'éventuel rallongement à quatre ans, la deuxième formation pour les personnes détenant un CFC du champ professionnel de l'agriculture devrait être rallongée à deux ans, et à trois ans pour toutes les autres personnes.

## Numérisation

Le sujet de la numérisation doit être intégré automatiquement dans chaque branche, en particulier en mécanisation (GPS, drones, robots, etc.). En plus de cela, toutes les organisations membres attachent

de l'importance à ce que les logiciels traditionnels de gestion administrative de l'exploitation fassent partie de l'enseignement durant la formation initiale.

### Dossier de formation

Deux organisations estiment que son objectif n'est pas atteint et que son concept doit être entièrement revu, avec une notation possible. Pour les autres organisations, le dossier de formation est considéré comme important et doit être maintenu. Il serait toutefois souhaitable de pouvoir décerner une note, sous quelque forme que ce soit.

Ainsi, si les avis des organisations membres se rejoignent sur de très nombreux points, la question de la durée de la formation doit encore être approfondie, principalement du côté des agriculteurs. La faisabilité d'une formation d'agriculteur en 3 ans et d'une autre en 4 ans, soit avec deux métiers distincts, est discutée. En tous les cas, les profils professionnels de chacun des métiers doivent maintenant être définis afin de différencier clairement chaque métier mais aussi d'identifier les synergies possibles. La rédaction du rapport quinquennal à l'attention du SEFRI est en cours. Le SEFRI devra sur cette base donner son feu vert pour la révision totale. Pour rappel, l'objectif est de clôturer la révision quinquennale dans les délais impartis d'ici 2022, afin de procéder ensuite à la révision de la formation initiale en 2023/24.

## 8.2 SwissSkills 2020

Les SwissSkills 2020 ont été annulés. Suite à cette décision, AgriAliForm a décidé de ne pas organiser de championnat décentralisé de remplacement en 2020. Les incertitudes liées au coronavirus sont encore trop grandes et l'impact médiatique et l'attrait du public serait moindre. La prochaine édition centralisée des SwissSkills aura lieu à Berne du 7 au 11 septembre 2022. Du côté du champ professionnel agricole, il est prévu de reprendre les travaux d'organisation au début de l'année 2021.

## 9. VITISWISS

Le comité de VITISWISS a décidé, à l'occasion de sa séance du 30 juin 2020, d'exiger aux caves labellisées VINATURA de soumettre au plus tard jusqu'au 30 novembre 2020, une bouteille de vin millésimé 2019 à analyser par le biais de la plate-forme nationale pour le monitoring des résidus de produits phytosanitaires dans les vins suisses mise en place par VITISWISS en partenariat avec Agroscope et la station viticole de Neuchâtel.

Cette contrainte implique un coût de Fr. 250.-- (contre Fr. 350.— non membre de VITISWISS et Fr. 280.— membre de VITISWISS) pour l'exploitation que VITISWISS et les sections régionales sont prêts à prendre en charge chacun pour moitié.

Cette analyse comprend les multi-résidus et les résidus spéciaux (glyphoste, glufosinate, fosetylAI, dithiocarbamates, phosphonates etc.) et couvre la totalité de l'index phytosanitaire (H, F, I) pour la viticulture (total 76 molécules) ainsi qu'environ 90 contaminants.

Le vin doit être accompagné d'un formulaire de demande d'analyse <https://swisswine.ch/fr/professionnels/plate-forme-residus-de-produits-phytosanitaires> et obligatoirement du plan de traitement correspondant. Le délai de restitution des résultats est en moyenne 8 semaines en fonction du regroupement des échantillons.

Un rapport relatif à l'ensemble des résultats est prévu d'ici la fin de l'année 2020.

## 10. Report du 43ème Congrès mondial de la vigne et du vin

L'Organisation mondiale de la vigne et du vin informe de l'annulation/du report du 43ème Congrès mondial de la vigne et du vin qui devait se tenir en 2020 à Santiago du Chili. L'Ouzbékistan a également communiqué son souhait de reporter le Congrès prévu en 2021 à Samarkand. L'OIV travaille actuellement sur une manière de promouvoir les congrès sous un autre format afin de compenser l'annulation de ces réunions les deux prochaines années.

Vous pouvez consulter [ici](#) les résumés des communications des



congrès précédents.